

L'islam et les femmes

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

Le drame des Afghanes a ému le monde. Même si le régime des talibans était un cas de dérive extrême, le statut des femmes, dans la plupart des pays musulmans, reste discriminatoire. Pourtant, Mahomet aimait les femmes

ELLES n'ont pas enlevé les burqas. Pas encore ? Depuis la défaite des talibans à Kaboul, le 13 novembre, les femmes en ont pourtant le droit. C'est ce qui a été dit, à Bonn, dans les coulisses de la conférence interafghane, réunie sous l'égide de l'ONU. Deux femmes ont d'ailleurs été désignées, à l'issue de l'accord du 5 décembre, pour faire partie de l'administration intérimaire en Afghanistan : Sima Samar, médecin, sera chargée de la condition féminine ; Souheila Siddiqi, ex-chef du département de chirurgie à l'hôpital militaire de Kaboul, a été nommée ministre de la santé. Une médecin et une chirurgienne au chevet de l'Afghanistan, tout un symbole pour un pays ravagé par les guerres et le sous- développement autant que par les excès des extrémistes musulmans.

Pendant près de cinq ans, alors que les blessures infligées par l'armée soviétique étaient encore fraîches, les milices talibanes ont fait, au nom d'Allah, régner leur ordre : les femmes salariées, nombreuses dans l'administration et l'enseignement, se sont vu interdire de travailler (sauf le personnel soignant) ; les écoles pour filles ont été fermées, les petites Afghanes n'ayant droit qu'à une éducation coranique jusqu'à l'âge de neuf ans ; l'ensemble de la population féminine a été contrainte de porter la burqa et de ne sortir dans les rues qu'accompagnée d'un parent masculin ; les hammams, considérés comme anti-islamiques, ont été fermés, tandis que la musique, la télévision, la vidéo et les fêtes de mariage étaient bannies.

Déjà victimes de la discrimination des moudjahidins, au début des années 1990, les femmes afghanes entrent, dès l'automne 1996, en enfer. Dans un silence assourdissant. Qui, dans le monde, hormis les associations ou personnalités féministes, s'est intéressé aux efforts des résistantes, qui s'acharnent alors à organiser, au péril de leur vie, des réseaux de solidarité et à créer, en Afghanistan, des écoles clandestines pour les filles ?

La "*persécution*" des femmes afghanes, perpétrée au nom de l'islam, a "*réduit tout un sexe au statut d'esclave ou d'animal domestique*", s'écrit, le 23 novembre 2000, dans *Le Monde*, Elisabeth Badinter. Mais il faut attendre 2001 et la destruction des Bouddhas de Bamiyan pour que la communauté internationale s'inquiète vraiment des agissements des talibans. En France, il n'y a guère que la presse féminine pour sonner le tocsin. En mai, le magazine *Elle* publie, en couverture, une femme sans visage, masquée par sa burqa, symbole du "*martyre*" des Afghanes. Trois de ces résistantes de l'ombre sont reçues, à Bruxelles, par la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, puis à Paris, à l'Assemblée nationale, en présence de plusieurs députés, dont Marie-Hélène Aubert (Verts), Roselyne Bachelot (RPR) et Martine Lignières-Cassou (PS).

La chute des talibans annonce- t-elle, pour de bon, la fin de ce système "*patriarcal et viriliste*", selon l'expression du psychanalyste Fethi Benslama (*lire page 15*), système qui

avait, sous leur règne, poussé jusqu'à l'extrême le "*ravalement de la femme*" ? Le sort réservé aux Afghanes est d'une cruauté "*inédite*", souligne le sociologue Farhed Khosrokhavar (*page 20*). A quelques pétrodollars près, cependant, il n'est pas différent de celui des femmes d'Arabie saoudite, ces "*portées disparues*", comme les appelle la militante des droits de l'homme Guissou Jahangiri (*page 19*).

A l'origine, pourtant, l'émergence de l'islam, au VII^e siècle, avait représenté un progrès pour les femmes (*page 14*). Mais le droit a durci les dispositions du Coran, intégrant des traditions spécifiques aux tribus de la péninsule Arabique. Puis il s'est figé au XI^e siècle et s'est peu à peu momifié, autorisant toutes les dérives. Le sort "dissymétrique" que la religion réserve aux femmes est devenu, à tort ou à raison, l'un des emblèmes les moins glorieux de l'islam. "*Citoyennes à part inégale*", comme le note l'historienne Sana Benachour (*page 15*), les femmes musulmanes n'ont cependant pas la même vie, les mêmes contraintes ou les mêmes marges de liberté selon le pays où elles sont nées. Entre une Sénégalaise et une Koweïtienne, entre une Turquie et une Pakistanaise, les différences de statut et de mode de vie sont immenses. Tandis qu'une Nigériane, à l'image de la self-made-woman Balaraba Ramat Yakubu, femmes d'affaires et écrivain, parvient, à la force du poignet, à travailler et à voyager librement (*lire page 16*), une Saoudienne, en revanche, n'a pas le droit d'entrer seule dans un café, de conduire une voiture et, encore moins, de voter.

Les "*codes du statut personnel*" et autres "*codes de la famille*" varient, parfois radicalement, d'une zone à l'autre. Au Soudan et au Koweït, la loi va jusqu'à édicter la durée maximale (dix mois) de la grossesse. Pendant ce temps, en Turquie, le Parlement vient de réviser le code de la famille (déjà donné comme le plus libéral du monde musulman), afin, notamment, de supprimer l'exclusivité de l'autorité parentale, jusque-là accordée au seul père de famille. Le texte du Coran a beau être le même, on l'interprète différemment selon qu'on le lit à Tunis ou à Téhéran, à Bamako ou à Bagdad. En France, relève Hanifa Cherifi, membre du Haut Conseil à l'intégration, "*il n'y a jamais eu d'affaire de foulard avec des jeunes filles d'origine africaine*" (*page 15*). Y aurait-il donc plusieurs islams ? Aux théologiens de trancher.

AKaboul, fin novembre, une manifestation de femmes a été interdite. Les manifestantes ne demandaient pourtant que l'application de la promesse, faite par l'Alliance du Nord, de les autoriser à travailler. Au même moment, à Paris, une pétition, lancée à l'initiative de Marie-Hélène Aubert, commençait à circuler parmi les femmes députées, afin de soutenir la lutte des Afghanes pour leurs "*droits essentiels*", en demandant qu'elles soient "*associées à la vie publique*" et "*fassent partie du gouvernement provisoire*". Une mission parlementaire française, notamment composée de Mmes Aubert, Bachelot et Lignières-Cassou, devrait s'envoler pour l'Afghanistan, au début de l'année prochaine, pour "*mesurer concrètement les initiatives prises en faveur des femmes et encourager les projets en ce sens*".

Catherine Simon

Quand Mahomet libérait les femmes

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

L'émergence de l'islam au VIIe siècle avait représenté un progrès pour les femmes, mais le droit a durci les dispositions du Coran et les textes de la tradition. La polygamie, le voile, la répudiation sont typiques de ces déviations historiques

J'EN vois quelques-unes tout occupées à teindre leurs cheveux pour les rendre blonds. Elles rougissent de leur patrie et regrettent de n'être pas nées en Germanie ou dans les Gaules : ce n'est pas un précurseur de l'islamisme, mais Tertullien, l'un des grands théologiens chrétiens d'Afrique (155-220), qui se moquait ainsi du beau sexe et le contraignait au port du voile. *"Dix siècles après, l'islamiste le plus tatillon n'y changerait pas une virgule"*, écrit Slimane Zeghidour dans *Le Voile et la Bannière* (Hachette, 1994). Autrement dit, l'antiféminisme n'a pas attendu, pour s'exprimer, les Ibn Taymiya et autres juristes "machistes" de l'islam, ni les puritains du wahhabisme saoudien. Il est de tout temps, dans les récits bibliques, dans le Talmud, chez l'apôtre Paul, chez saint Augustin et Luther, chez les meilleurs auteurs chrétiens.

Au VIIe siècle de l'ère chrétienne, à une époque où l'Eglise doute encore que les femmes aient une âme, le surgissement de l'islam marque une révolution dans la condition féminine. Mahomet naît au cœur d'une société patriarcale où les filles ne sont que des bouches à nourrir qu'on élimine, en cas de trop-plein, en les enterrant vives. Elle ne sort de sa situation d'esclave et ne devient sujet "libre" que lorsqu'elle est mère. Mais l'extrême vigilance accordée à la virginité des filles et à la fidélité des épouses - garantie de la pureté du sang et de l'honneur du clan - n'est pas une spécificité préislamique. Elle est typique d'une anthropologie méditerranéenne qui marqua les trois monothéismes.

La révélation de l'islam offre à la femme, pour la première fois, la possibilité de rompre la chaîne de l'esclavage, d'être considérée - devant Dieu - comme l'égale de l'homme. Le prophète Mahomet (570-632) interdit le meurtre des petites filles, ordonne au mari de subvenir aux besoins de sa femme, crée pour la fille une part d'héritage qui - même réduite à la moitié de celle de son frère, qui a la charge des biens de famille - est, à l'époque, un progrès inimaginable. Lors de ses exploits spirituels et guerriers, Mahomet a toujours une femme à ses côtés. Par amour ou alliance diplomatique pour élargir son royaume, il en consommera... huit, après la mort de sa première épouse, Khadidja, en 620. Au mont Hira, où Dieu lui dicte le Coran (602), c'est Khadidja, une femme, qui est le premier témoin de la révélation musulmane.

Loin des traditions bibliques qui font porter à la femme le poids du péché originel, l'islam lui prescrit donc, dès le VIIe siècle, des égards d'une surprenante modernité : Dieu est aux femmes autant qu'aux hommes. Deux cents versets lui sont consacrés dans la quatrième sourate, précisément intitulée "Les femmes". Les croyantes, autant que les croyants, sont promises au même paradis éternel et au même châtiment que les hommes si elles sont "hypocrites" ou "idolâtres". Les préférées de Dieu sont les mères : *"Le paradis est sous le*

piéd des mères", dit un célèbre *haddith* du Prophète. Mais les épouses et les enfants sont tous des *"biens de ce monde"*, d'incalculables cadeaux de Dieu. *"Les femmes sont l'autre moitié de l'homme"*, récite un *haddith*. Ou encore : *"Le meilleur parmi vous est le meilleur envers son épouse."* Quel plus bel hommage, enfin, que le verset 21 de la sourate *Ar Rum*, qui énonce : *"Il est parmi les signes de Dieu d'avoir créé de vous, et pour vous, des épouses, afin que vous trouviez quiétude auprès d'elles."*

Bref, le Coran et la tradition (*sunna*) sont fascinés par le sexe féminin. Mahomet n'a rien d'une figure ascétique et n'a pas prêché, comme le Christ, une religion ascétique. Si la faute et la culpabilité ne sont pas absentes de l'islam, elles ne sont pas imputées à la première femme, Eve, mais au Diable et à la capacité de l'homme à faire le mal. Tout le texte coranique peut être lu, prié, médité comme une louange au créateur, une ode à la beauté de ses créatures. Et si, aujourd'hui, on ne retient de l'histoire musulmane que l'extrême méfiance à l'égard des femmes, une marginalisation sexiste juridiquement codifiée, une persécution savamment orchestrée, on ne saurait oublier l'autre face de l'islam : l'érotisme des *Mille et Une Nuits*, la légitimité du plaisir et d'un désir infini, le raffinement des jeux sexuels, le goût de la bonne chère, de l'argent et des parfums. *"Le prophète lui-même a profité de tous ces bienfaits et tout cela est bénédiction d'Allah"*, explique Malek Chebel, chercheur, dans un numéro de *L'Actualité des religions* (juillet-août 2001).

Les plaisirs de la chair ne sont donc pas une transgression, sauf que les textes de l'islam sont aussi une mise en garde perpétuelle contre la *"tentation"* que représente la femme - *"Je n'ai pas laissé tentation qui serait pire pour ma communauté que celle que représentent les femmes pour les hommes"* -, contre les excès du plaisir et de l'ostentation, pour le respect du rôle premier de la *"mère"* et du code de bonne famille. Ainsi l'islam se révèle-t-il un mélange confus de suavité extrême et de puritanisme absolu. D'un côté, la folie des talibans en Afghanistan ; de l'autre, cet *"âge d'or"*, dont aime parler Malek Chebel, celui des jardins et des harems, des parfums et des épices, de l'*"explosion des sens"*, le temps des Abbassides à Bagdad (VIIIe-XIIe siècle), des Fatimides au Caire (Xe-XIe) et de l'Andalousie musulmane.

Mais qu'une religion réformiste, exaltant l'ardeur sexuelle, soit devenue prison pour les femmes reste l'un des principaux mystères de l'islam. La raison fondamentale en est l'affirmation de la *"prééminence"* de l'homme. Un seul écrit l'atteste, le verset consacré à la répudiation dans la deuxième sourate : *"Les épouses ont pour elles des droits, semblables à ce qui leur incombe. Les hommes ont cependant sur elles une prééminence. Allah est puissant et sage."* Tout un imaginaire machiste et paternaliste est né, qui a ouvert la voie à la plupart des discriminations et humiliations. Pour les démarches les plus courantes de la vie - aller à l'école ou au hammam, assister à des fêtes, se marier, se présenter devant le juge, partir en pèlerinage -, la femme a toujours besoin d'un tuteur masculin, un père, un mari, un frère. Elle est exclue de toute fonction religieuse ou politique, même si des femmes ont gouverné des pays musulmans comme le Pakistan, le Bangladesh ou la Turquie.

La polygamie est encore tolérée dans des pays comme le Maroc ou l'Égypte. Le Coran avait limité à deux, trois ou quatre épouses le lien matrimonial (sourate 4, verset 3). Il s'agissait alors de mettre à l'abri du besoin les femmes seules, répudiées ou les veuves, et l'équité entre les femmes, sur les plans matériel et sexuel, y était prescrite : *"Si vous craignez de ne pas être équitable, n'épousez qu'une seule femme."* Aujourd'hui, pour la psychanalyste Wahiba Amiri-Afrit, la polygamie n'est plus qu'un moyen pour l'homme de

se rassurer sur son pouvoir, de garder en éveil son désir et, pour la femme, une obligation constante de séduire.

Le port du voile est un autre exemple de déviation entre une "lettre" du Coran, que les fondamentalistes appliquent avec rigueur, et un "esprit" qui n'en fait pas une norme obligatoire. Le voile touche toutes les religions comme signe d'humilité devant Dieu. A l'origine, le *hidjab* désigne toute chose (*tissu*, mais aussi *paravent* ou *arbre*) qui empêche de voir, c'est-à-dire qui délimite l'espace du public et celui de l'intime. Selon la tradition, le prophète a eu la révélation du "voile" le jour de son mariage avec la belle Zaynab, sur laquelle les hommes, raconte la légende, posaient un regard concupiscent. Son ami Omar, le futur calife, l'imposa aussi aux habitantes de Médine, ville aux mœurs plus relâchées qu'à La Mecque. Mais le Coran le réserve aux épouses du prophète et aux nouvelles croyantes pour les différencier de celles qui ne sont pas encore converties.

Pourquoi est-il devenu une norme ? Le Coran demande aux femmes de "*rabattre le voile sur la gorge*" (du mot arabe *jouyoub*, qui peut être aussi traduit par décolleté) et il s'en tient là. Bien des différences opposent le *haiq* blanc (couleur sunnite), porté par les femmes maghrébines, et le *tchadornoir* (couleur chiite) des musulmanes d'Asie centrale. Le *hidjab* des jeunes immigrées de banlieues anglaises ou françaises n'a rien de commun non plus avec la carapace qui enveloppe le corps de la femme afghane (*burqa*) ou saoudienne. Mais le Coran n'arbitre nullement entre des modalités d'habillement plus symboliques et culturelles que proprement religieuses. Ce qui est incontestable en revanche, c'est la sacralisation de la pudeur. En islam, tout le corps de la femme est *awra*, mot qu'on peut traduire par "*chose restant à découvrir*", c'est-à-dire ce qui est caché et touche aussi bien les parties génitales du corps (de l'homme et de la femme) que la vie privée.

Cette notion capitale d'*awra* légitime et sanctifie la pudeur. Elle a été très tôt codifiée. L'*awra* et le *hidjab* délimitent les espaces du public et du privé, de l'homme et de la femme. C'est une séparation sexuelle radicale, imposée, normalisée, tellement intégrée dans les mentalités que l'on n'explique pas autrement la répulsion que provoque, chez beaucoup de femmes musulmanes, l'exposition de la nudité chez la femme occidentale. Mais pour Wahiba Amiri-Afrit, ces notions de "voile", de "pudeur" et de "nudité" évoquent une "scansion" propre à l'islam, une alternance de creux et de pleins, expression d'un érotisme qui se veut art du désir. Une scansion qu'on retrouve aussi dans le ramadan : privation diurne de nourritures et de relations sexuelles ; fête nocturne, d'autant plus goûtée que le jeûne alimentaire et sexuel aura été complet.

Ainsi ne peut-on comprendre le statut des femmes en islam sans examiner son rapport à la sexualité. "*Vos femmes sont pour vous un champ de labour. Allez à votre champ comme vous le voudrez*", dit crûment le Coran (sourate 2, verset 223). Celui-ci codifie les préliminaires de l'acte amoureux, recommande aux hommes "*baisers et douces paroles*" plutôt que de "*se jeter sur sa femme comme le font les bêtes*". Faire jouir sa femme est même un devoir pour le croyant et des dispositions permettent à l'épouse d'obtenir le divorce en cas d'impuissance du mari ou si celui-ci s'abstient de tout rapport sexuel pendant quatre mois. L'islam a décomplexé la sexualité, condamné le célibat, sacralisé le mariage (voir *Historia*, numéro spécial sur l'islam, décembre 1999).

Mais s'il n'y a pas de péché de chair, les relations sexuelles y sont sévèrement contrôlées. L'islam établit une distinction radicale entre l'union licite (*nikah*) et l'union illicite (*zina*) ou adultère. Dans les temps préislamiques, il avait combattu toutes les formes d'union

libre, de *zina*, et institué l'union licite, le mariage. Cela est resté ancré : dans le droit islamique (charia), l'auteur d'un adultère est puni jusqu'à la lapidation. De même, la "répudiation" ne peut-elle intervenir que dans le cadre de l'union licite. Elle repose sur la fameuse formule *bi'l-haram*, que le mari doit répéter trois fois pour que la répudiation devienne définitive. Pour le prophète, il s'agissait de permettre à l'homme de réfléchir, revenir sur sa décision et, même s'il a prononcé trois fois la formule, de retrouver sa femme. On sait ce qu'il en est advenu. La répudiation est devenue parfois un moyen commode, pour un mari irascible, de décider du renvoi de son épouse.

Que de traditions ainsi déviées et devenues discriminatoires ! La question des femmes est la plus révélatrice d'un islam qui, dit Slimane Zeghidour, confond *"la loi et la confession, le citoyen et le croyant, la piété et le civisme, le droit public et les bonnes mœurs religieuses"*. Le droit a souvent perverti l'inspiration d'origine et aggravé le déséquilibre de la lettre coranique. Mais il convient de rappeler qu'une telle confusion entre la loi et la confession existe aussi en... Israël ou dans la Grèce chrétienne, où on ne peut se marier que devant le rabbin ou le pape !

Henri Tincq

Hanifa Cherifi, membre du Haut Conseil de l'intégration : "Le voile est un piège, qui isole et marginalise"

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

"Au lendemain de l' "affaire des foulards" de Creil était créé le Haut Conseil de l'intégration. Onze ans plus tard, alors que l'Afghanistan et ses femmes en burqa font la "une" de l'actualité internationale, comment les choses ont-elles évolué dans l'Hexagone ?

- C'est vrai qu'entre le voile et la burqa, il n'y a qu'une différence de degré, non de nature. Si, en 1989, l'affaire du voile a tant choqué, c'est parce que ce type de comportement était totalement inédit dans la communauté nord-africaine, immigrée en France depuis presque un siècle. On l'a traitée tout de suite, mais sur un plan strictement juridique : le Conseil d'Etat a rendu un avis, estimant que les manifestations d'appartenance religieuse étaient compatibles avec la laïcité de l'école publique, dans certaines limites (excluant la sécurité, le prosélytisme, l'absentéisme, l'atteinte à la dignité de la personne, etc.). Le Conseil d'Etat n'a pas examiné de plus près la question. Les autorités publiques, chargées de l'intégration, ne l'ont pas fait non plus. Elles n'ont pas voulu le faire. Personnellement, je le regrette, parce que le "hidjab" (voile islamique) renvoie les "beurettes" à un mode de socialisation plus conforme à la société saoudienne qu'à une société française égalitaire.

"Si on s'était donné le temps de la réflexion, on se serait rendu compte que le port du voile est un obstacle au processus d'intégration scolaire, sociale et, surtout, d'intégration

dans le monde du travail. Le principe de laïcité impose non pas l'invisibilité, mais la neutralité : on ne peut pas porter le voile quand on est maire ou juge, institutrice ou députée. Le ministre de l'éducation de l'époque, Lionel Jospin, a préconisé le "dialogue", pour tenter de convaincre les jeunes filles d'enlever le foulard. On a donc réglé quelques cas et, malgré des périodes chaudes, la médiation a permis de calmer les tensions et de limiter le nombre des affaires. Mais on ne s'occupe toujours pas des conséquences, pour les jeunes filles elles-mêmes, du port du voile dans la société française. Or c'est sur ce point qu'on devrait travailler, si on veut faire barrage à l'influence de l'idéologie islamiste. Car c'est elle, et elle seule, qui, si j'ose dire, pousse au voile... Cette idéologie est fondée sur l'apartheid sexuel. Tous ceux qui réclament le port du voile le font au nom d'un islam rigoriste, non pas pour promouvoir les femmes.

- Quelles sont ces conséquences que vous évoquez ?

- Prenons le cas de l'école, où le port du voile est toléré dans les limites dont j'ai parlé. En décidant de mettre le hidjab, la jeune fille s'auto-stigmatise : elle n'est plus une élève comme une autre, elle devient une femme musulmane. Cela l'amène à vouloir être traitée comme telle et donc à induire, chez les enseignants et même parmi ses camarades de classe, des comportements particuliers. Par exemple, le fait qu'elle s'assoie exclusivement près des filles ne choque plus personne. De même, on va trouver normal le fait qu'elle "sèche" systématiquement les cours de gymnastique, parce qu'elle ne veut pas qu'on voie son corps. Et, finalement, on trouvera normal aussi qu'une fille musulmane ne se marie pas avec un non-musulman. Le voile est un piège, qui isole et marginalise. Et qui conduit la communauté scolaire à traiter les filles voilées comme telles : des isolées, des marginalisées.

- Mais si l'envie de porter le voile vient des filles elles-mêmes ?

- Elles ne sont pas forcément conscientes de ce processus d'enfermement et d'exclusion. A entendre les islamistes, qui citent le Coran, il n'y a "pas de contrainte en religion" et c'est le cœur des jeunes filles qui parle, quand elles décident de mettre le voile. Mais, s'il est vrai qu'il n'y a pas de contrainte physique, la pression, elle, est énorme : tous les courants islamistes, quelle que soit leur obédience, les y incitent. Dès qu'une jeune fille voilée émet le désir d'enlever le voile, elle en est empêchée : on lui répète que, si elle ose le faire, elle risque de "brûler en enfer". Enlever le voile, c'est plus grave que de ne pas le porter... et ça, la société française ne le voit pas.

"La bataille contre le voile ne passe pas par la répression, mais par l'information et la prévention : il faudrait mettre en place dans les écoles, comme on l'a fait pour la citoyenneté, des dispositifs d'information sur la signification du voile et ses conséquences. Ceux qui minimisent la question du hidjab perdent de vue, ou peut-être ignorent, la parenté profonde qui existe entre l'idéologie des talibans et celle de nos islamistes "modernes". Là-bas, comme ici, revient cette obsession : la femme, dans l'espace public, ne doit rien montrer de son corps, exceptés, c'est la version "soft", le visage et les mains. Les "savants" de l'islam sont tous d'accord sur cette obligation. Selon la version "hard", appliquée en Arabie saoudite ou chez les talibans, la femme doit être entièrement voilée, y compris le visage et les mains. Cette philosophie islamiste induit, évidemment, le refus de la mixité, au détriment des femmes - par le port du voile, notamment. On est donc en totale contradiction avec l'intégration. Et en contradiction aussi avec les pratiques d'autres communautés musulmanes : au Mali ou au Sénégal, par exemple, ou encore chez les Berbères d'Afrique du Nord, les femmes ne sont pas voilées.

Chez les Touaregs, ce sont les hommes, et non les femmes, qui sont voilés. En France, il n'y a d'ailleurs jamais eu d'affaire de foulard avec des jeunes filles d'origine africaine. Les problèmes se sont posés, pour l'essentiel, avec des élèves d'origine arabe ou turque, et avec quelques converties.

- En France, comme dans le reste de l'Europe, l'engouement pour l'islam est pourtant massif chez les jeunes, d'origine maghrébine en particulier. Comment l'expliquez-vous ?

- Cette conviction, "ma culture, c'est l'islam", s'est répandue chez les jeunes, surtout dans les banlieues, c'est vrai. Sans doute est-ce, en partie, le résultat d'une assignation identitaire, proférée de manière plus ou moins explicite par la société. En France, quand on parle d'immigrés de la "première", "deuxième" ou "troisième génération", il s'agit toujours des Maghrébins. Quelqu'un comme Raymond Forni, le président de l'Assemblée nationale, est arrivé en France à l'âge de 17 ans, mais on ne dira jamais de lui qu'il est un immigré de la "première génération". Ces termes, comme l'étiquetage des jeunes Maghrébins en "beurs", mot qui a perdu très vite sa connotation positive, sont un symptôme des ratés de l'intégration. L'affaire du voile en est un autre. Se revendiquer comme musulman est aujourd'hui vécu comme une revanche par ces jeunes, filles et garçons. Ils ont le sentiment que l'environnement français leur est hostile. Ils croient qu'ils n'ont plus rien à perdre.

"Mais ce phénomène est aussi le résultat d'une réactivation de l'islamisme au niveau international et de son extension dans les communautés immigrées. En Grande-Bretagne, les autorités ont cru régler les problèmes de voile en imposant que la couleur du hidjab soit la même que celle de l'uniforme du collège ! En France, le prosélytisme islamiste continue ses ravages dans les banlieues et, en l'absence de réponse politique à la demande d'intégration, des courants très minoritaires, comme celui des Frères musulmans, sont devenus influents. C'est parce que les familles et les associations leur résistent que les banlieues ne se sont pas transformées en océans de filles voilées. Des associations laïques très peu soutenues, malheureusement, par les pouvoirs publics, organisent des concerts, des pièces de théâtre, des cours de danse, etc. Elles travaillent à déconnecter le culturel du religieux. C'est un effort essentiel. La réappropriation des cultures nationales, historiques, est d'ailleurs l'un des enjeux majeurs de la situation en Afghanistan - où les talibans ont, d'un même mouvement, imposé la burqa aux femmes et détruit les bouddhas de Bamiyan. L'islamisme est une nouvelle forme de colonisation - des corps et des esprits. Sans la participation active des femmes, sans la reconnaissance de leur existence et de leurs droits, il n'y aura pas de décolonisation. Et pas de liberté en Afghanistan."

Cette universitaire de quarante-huit ans, membre du Haut Conseil de l'intégration, a participé à l'élaboration du rapport sur "L'islam et la République".

Propos recueillis par Catherine Simon

Sana Benachour, historienne : "Un modèle patriarcal et polygame qui a fini par se momifier"

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

"Comment a été constitué le droit des femmes en islam et comment le définir aujourd'hui ?

- Venu de la péninsule arabique, le droit musulman a été calqué sur le modèle de type tribal et patriarcal alors dominant, sur la prééminence du groupe de lignée agnatique (la parenté par le mâle) et le privilège de la masculinité. Ce droit est issu à la fois de l'islam, de son texte et de tout ce qui fut alors emprunté, pour les besoins de la communauté naissante, aux coutumes préislamiques, à celles des groupes sémitiques et au droit talmudique. Son champ s'étendra à d'autres contrées et s'enrichira de l'apport culturel des peuples conquis et acquis à l'islam.

"Cette complexe et progressive construction sera brutalement stoppée au quatrième siècle de l'hégire (au onzième siècle de l'ère chrétienne), au motif de la "fermeture de la porte de l'Ijtihad", autrement dit la clôture de l'effort législatif et de l'interprétation doctrinale. Le droit du statut personnel - le droit de la famille - participe de cette logique. Il perpétue le modèle traditionnel de la famille patriarcale, agnatique et polygame, au sein duquel les femmes représentent l'honneur de la tribu, le vecteur de la reproduction du groupe et de son rayonnement social (les alliances matrimoniales). Les droits et devoirs sont donc conçus en fonction d'une division sexuelle des rôles, donnant la prééminence au père, à l'époux, au frère, au fils et plaçant les femmes sous contrôle masculin.

"Sous le poids de la dogmatique, ce modèle a fini par se momifier et se raidir. Il est appliqué encore aujourd'hui dans ses institutions et valeurs traditionnelles - polygamie, répudiation, tutelle matrimoniale, inégalité successorale, devoir d'obéissance - à des sociétés où, malgré les changements de tous ordres, la question féminine est érigée en domaine réservé où nul ne peut entrer sans y être autorisé.

- Sur quelles bases scripturaires (Coran, sunna) ou coutumières cette division sexuelle a-t-elle pu s'établir ?

- Le droit musulman est le droit des docteurs de la loi et des savants exégètes. Il s'est mué en droit immuable et sacré, entretenant par là le mythe de son absolue identité aux prescriptions de sources sacrées. C'est de cette construction que participe le droit du statut personnel, dont le contenu s'est définitivement fixé il y a mille ans. Les docteurs de la loi ont fait de la polygamie, des châtiments corporels, de l'autorité des hommes sur les femmes et des inégalités des parts successorales la Loi de Dieu et de son prophète, la charia.

"Or ce modèle n'a pas résisté aux nécessités sociales de la régulation juridique. En attestent les dérogations introduites par les pratiques et coutumes locales : les "waqf" ou "habous" (biens de main morte) qui permettent de déroger aux règles de dévolution successorale ; la "clause kairouanaise" qui permet à l'épouse de répudier son mari s'il venait à prendre une seconde épouse ; le système des subterfuges ("hiyal"), qui permet de valider des situations nouvelles et les lois positives des Etats modernes. Tout cela révèle le paradoxe des sociétés musulmanes, qui continuent de proclamer l'intangibilité de la loi,

tout en produisant les mécanismes juridiques d'adaptation aux situations sociales nouvelles. C'est à propos des femmes que cette prétendue intangibilité joue le plus.

- Quels sont les aspects de ce droit ressentis comme les plus choquants par les femmes des sociétés musulmanes ?

- Les femmes restent assignées à un statut secondaire. Au mépris de la réalité et des principes d'égalité citoyenne reconnus par les lois et les Constitutions, les mécanismes de la discrimination ont été réintroduits. Il reste un décalage profond - surtout dans le Maghreb, que je connais bien - entre un droit traditionnel et les nouvelles réalités sociales, comme le partage des responsabilités avec les hommes, la participation des femmes au développement économique, leur contribution aux charges et à l'entretien de la famille. Ce dualisme oppose enfin, jusqu'à l'absurde, la sphère publique - droit au travail, libertés publiques, droit de vote - et la sphère privée - maintien du modèle traditionnel de la famille patriarcale.

- Quelles ont été les expériences socio-historiques les plus marquantes de marginalisation et de soumission de la femme ?

- Je partirai du cas extrême des femmes afghanes, soumises à l'obscurantisme et à la violence de mollahs et autres prédicateurs sans foi, ni loi, en passant par celui des femmes saoudiennes et le cas de toutes celles qui, comme elles, sont contraintes et forcées de vivre hors du temps et de l'espace. Et j'arriverai à tous ces cas de femmes menacées dans leur vie - et cela dans tous les pays musulmans - du fait de crimes d'honneur ou en tant que butins de guerre.

- Et les expériences d'émancipation ?

- Malgré le réformisme qui, à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, a secoué les pays musulmans et le volontarisme des dirigeants post-coloniaux lancés dans la modernisation de leur société, les pays musulmans ont reproduit, à des degrés divers, le modèle traditionnel de la famille musulmane. Seule la Tunisie bourguibienne, suivant en cela la Turquie kémaliste, échappe à ce modèle. Le réformisme de Bourguiba - qui a fini par s'imposer dans la société et vaincre la résistance des conservateurs - a fait de l'émancipation de la femme le levier de sa politique et de son combat pour le redressement national.

"Le code du statut personnel a été promulgué à Tunis en 1956, opérant au sein de la famille une véritable révolution par le droit en la soumettant à sa raison moderne : abolition de la polygamie, de la répudiation, du tuteur matrimonial, du droit de contrainte ; instauration du divorce judiciaire, du libre et plein consentement des futurs époux, de l'adoption ; réaménagement partiel des règles de dévolution de l'héritage. Cet aspect du réformisme bute cependant et encore sur le dernier rempart, le noyau dur du droit musulman : l'inégalité dans l'héritage.

- En quoi le statut laïque des femmes est-il facteur de progrès ?

- Il est facteur de progrès en émancipant la régulation juridique des rapports sociaux de tout impératif religieux et en libérant le religieux de toute instrumentalisation politique."

Née à Tunis en 1955, mariée et mère de deux enfants, Sana Benachour est professeur agrégée de droit public à l'université de Tunis. Elle est également

membre du bureau de l'Association tunisienne des femmes démocrates.

Propos recueillis par Henri Tincq

L'Irak, la violence derrière les apparences

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

A l'exception de la Turquie, les femmes sont généralement considérées comme des citoyens de seconde zone, voire des mineures dans les pays musulmans. Mais leur sort varie notablement d'une région à l'autre, selon l'application qui est faite de la loi islamique

ECRIVAIN et journaliste irakienne, connue et reconnue dans le monde arabe, Alia Mamdouh a commencé à écrire pour dire "je". *"Il était complètement interdit de dire "je" dans notre société irakienne. A la maison, dans la rue, dans le parti, il fallait dire "nous", et non "je", comme si les pouvoirs voulaient effacer l'individu au profit de la nation. Les autobiographies étaient rarissimes, car elles supposent une certaine indépendance. Pour une femme, l'affirmation du moi reste plus taboue encore."* Côté lumière, Alia Mamdouh est une intellectuelle séduisante et cultivée. Dans un des plus anciens pays prétendument laïques du monde musulman, la journaliste peut aborder des thèmes tels les droits des femmes, la sexualité, le rejet des idéologies.

Côté ombre, la romancière creuse un univers complexe, fait d'intimité oppressante et de plaisirs troubles. Un monde où règnent la violence des hommes envers les femmes et la violence des passions de l'entre-femmes. *La Naphtaline*, titre du seul de ses quatre romans traduit en français (Actes Sud), suggère cette odeur toxique des espaces clos. L'Unesco vient de sélectionner *La Naphtaline* pour être diffusé à plus d'un million d'exemplaires à travers le monde arabe, contribuant ainsi à diffuser une œuvre déjà influente auprès des lecteurs - et des lectrices - de cette zone.

Ni la fillette insolente, héroïne de ce roman, ni sa famille à la dérive sous des apparences convenables, ni l'écriture explosive de *La Naphtaline* n'appartiennent à la littérature conventionnelle. Houda est une *"traînée de poudre"*, note l'écrivain Hélène Cixous dans sa préface. Mauvaise fille d'un mauvais père, elle renvoie aux autres la cruauté qu'elle subit en toute lucidité. Son père, policier gardien de prison, rentre à la maison tous les quinze jours, pose son revolver et bat ses enfants. Le jour où il décide de répudier sa femme, la mère de Houda, à cause de sa santé fragile, il cogne plus fort encore. *"Le revolver est dans sa main. Il me frappe à la tête. (...) Ton père commence par cogner les épaules, puis les bras qui s'agitent et enfin le ventre et les fesses. (...) A dix ans, tu as*

donc affronté le premier policier de ta vie."

La famille n'écoute que le Coran à la radio et la gamine dérobe le poste pour, seule dans sa chambre, tourner l'aiguille sur la Voix des Arabes et *"entrer au paradis avec la voix de Nasser"*. Le jour où elle apprend la mort de sa mère, elle court vers la mosquée, à la recherche de compassion. L'imam lui tend sa main à baiser, la foule des fidèles la bouscule. L'enfant s'échappe et, sur le seuil de la mosquée jonché de détrit, prend la décision de se débarrasser de tous les membres de sa famille.

La liberté de ton d'Alia Mamdouh l'entraîne vers l'exil. En 1982, un an après la parution de son premier roman à Bagdad, elle part vivre à Beyrouth, où son œuvre est publiée, puis à Rabat et, désormais, à Paris. Depuis la vulnérabilité de l'errance, elle se construit une place, forte, celle de *"la marge, et non la marginalité"*. *"La périphérie d'une société est propice à l'imaginaire, à l'écriture. Pour moi, qui ai toujours évité d'être traitée en victime ou en héroïne, il s'agit d'une position offensive, et non défensive"*, estime-t-elle. Le Parlement international des écrivains, qui défend les artistes menacés ou victimes de censure, accueille Alia Mamdouh depuis deux mois en résidence à Paris et la publie dans sa revue *Autodafé*. Membre de cette association, Hélène Cixous estime que *"son talent est son meilleur abri"*.

Laïque, la romancière explique la montée de l'extrémisme islamiste en politique, dans plusieurs pays, par *"l'effondrement du projet d'Etat-nation, la corruption des dirigeants et l'arrivée des militaires au pouvoir"*. Ecrivain de la souffrance, elle enregistre le déclin de son pays depuis la guerre du Golfe et les menaces d'intervention américaine qui pèsent aujourd'hui. *"Devant de telles défaites, les femmes émergent et transforment le tissu social. Elles réveillent leur rôle civilisateur, comme à l'époque de Babylone et de Sumer, faisant face à l'horreur des destructions et redonnant un sens à la résistance, espère-t-elle. Les poètes, les peintres, les écrivains sont en effervescence aussi, comme s'ils voulaient répondre au crime par la créativité."*

Au fil des pages de *"Bagdad ; ces villes qui meurent dans nos bras"*, une nouvelle parue dans le dernier numéro d'*Autodafé* (no 2, automne 2001, Denoël), elle dérive en une rêverie consacrée à son pays et à sa langue, sur une tonalité plus angoissée. *"J'aspirais à écrire sur l'amour arabe qui transforme l'âme et le corps en exhalaison de senteurs, étalant les quarante mots de l'amour arabe sur les pages et inscrivant les moments les plus glorieux de l'art amoureux dans la culture arabe. (...) Mais qui se soucie aujourd'hui de l'amour, des femmes, des hommes même ? Qui se soucie d'abord de la vie ? Qui se soucie d'apprendre le français alors que l'américain domine en roi incontesté ?"*

C. Ba.

Taslima Nasreen, symbole de la révolte en Asie

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

A l'exception de la Turquie, les femmes sont généralement considérées comme des citoyens de seconde zone, voire des mineures dans les pays musulmans. Mais leur sort varie notablement d'une région à l'autre, selon l'application qui est faite de la loi islamique

AU cours de toute ma vie, j'ai acquis la conviction que la religion constitue la barrière la plus redoutable à la libération de l'esprit, à la justesse du discernement et à la liberté d'expression", écrivait Taslima Nasreen dans les colonnes du *Monde*, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 1996. Deux ans plus tôt, quand l'écrivain bangladaise vivait encore chez elle à Dacca, elle nous affirmait : *"Je combats l'islam, car l'islam ne donne de liberté à aucune femme."*

De formation scientifique, médecin-gynécologue, Taslima Nasreen défend une position radicale face aux questions religieuses. Elle ne croit pas à la distinction entre une religion modérée, acceptable, et un intégrisme intolérable.

Au Bangladesh, observe-t-elle, *"beaucoup de féministes croient que la condition des femmes peut s'améliorer dans le cadre de la religion, à l'intérieur même de la loi islamique. Je ne suis pas d'accord avec cela : je lutte pour l'égalité, chose impossible si l'on admet la loi religieuse."* Favorable à une laïcité moderne, elle affirme : *"Avant tout, nous avons besoin d'humanisme. Nous devons combattre l'obscurantisme. La religion tente d'imposer une forme de cécité, une passivité, en interdisant de poser des questions. L'islam est né il y a mille quatre cents ans et nous, les sociétés modernes, qui avons vu évoluer beaucoup de choses par rapport à notre passé, nous ne pouvons continuer à nous conformer à ce Livre de cette manière."* Taslima Nasreen estime que toutes les religions contiennent des ferments de discrimination.

En 1993, la tête de la romancière a été mise à prix par un groupe intégriste bangladais, pour une somme équivalente à 8 000 francs, dans un pays où un instituteur en gagne 180 par mois. Un an plus tard, elle s'exilait en Europe pour échapper à cette *fatwa*.

La plupart des écrits de Taslima Nasreen parus au Bangladesh avant 1993 abordent les questions sociales, bien plus que religieuses. Ni les islamistes ni le pouvoir n'apprécient que l'écrivain soit avant tout une réformatrice sociale. Son expérience de gynécologue lui ouvre les yeux sur les souffrances des femmes pauvres, majoritaires dans son pays.

Dans ses chroniques et ses nouvelles, elle décrit ce qu'elle voit avec précision : les viols nombreux et impunis ; les grossesses non désirées ; les lapidations de villageoises, décidées par l'arbitraire de petits imams locaux ; l'enfermement à la maison d'épouses qui ont fait des études supérieures ; l'interdiction pour les femmes de se déplacer à vélo - le mouvement des cuisses serait évocateur -, alors qu'elles n'ont pas d'autre moyen de transport ; l'exploitation des bonnes ou des ouvrières d'usine. Ecrits pour les lectrices du Bangladesh, ses livres y rencontrent un succès populaire. Dans un pays où l'intimité du couple est tue, ils jouent un rôle d'initiation et d'émancipation auprès des femmes capables de lire. Aux yeux des islamistes et d'une partie de l'élite, c'en est trop.

En exil, Taslima Nasreen rédige l'autobiographie de sa jeunesse, *Enfance, au féminin* (Stock), un document intéressant pour comprendre les conflits qui traversent les sociétés traditionnelles confrontées à la modernité. Avant de devenir une femme symbole de la révolte en Asie, Taslima Nasreen a grandi tiraillée entre un père médecin progressiste, attaché aux études de ses filles, et une mère issue d'une famille d'imams, devenue traditionaliste par dépit. La description d'Amirullah, le *pîr* (saint homme) dont sa mère s'entiche, dévot entouré de femmes et de jeunes filles, leur extorquant bijoux et cadeaux, frise le grand comique.

Catherine Bédarida

La charia, version nigériane

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

A l'exception de la Turquie, les femmes sont généralement considérées comme des citoyens de seconde zone, voire des mineures dans les pays musulmans. Mais leur sort varie notablement d'une région à l'autre, selon l'application qui est faite de la loi islamique

ELLE est sortie analphabète d'une scolarité trop courte, a été mariée de force à l'âge de treize ans, est mère de cinq enfants de trois pères différents, qu'elle a quittés pour être "*plus indépendante*". A quarante-trois ans, Balaraba Ramat Yakubu est la patronne d'une grande entreprise de travaux publics et, par ailleurs, la femme écrivain la plus lue en langue haussa (nord du Nigeria) parlée par plusieurs dizaines de millions d'habitants. Deux de ses romans font partie du programme obligatoire à l'école, plusieurs autres ont été portés à l'écran avec succès. "*Bien sûr*", elle conduit elle-même sa voiture et "*ne demande rien à personne*". Mais quand on demande à cette femme de caractère ce qu'elle pense de l'application pénale de la loi islamique, elle répond : "*La charia régit depuis toujours notre société. Je ne trouve rien de choquant à ce qu'une femme soit lapidée pour adultère.*"

Sur la natte en raphia, posée à même la caillasse dans la cour d'une maison en construction, la conversation est émaillée de malentendus. En tirant sur le châle mauve qui lui couvre la tête et les épaules, Balaraba Ramat prévient qu'elle ne voudrait pas parler de sa "*vie privée*". Celle-ci, à ses yeux, ne recouvre cependant pas le mariage négocié par son père, alors qu'elle était "*à peine nubile*", avec un homme d'âge plus que mûr, qu'elle n'avait jamais vu "*avant d'entrer dans son lit*". Bilan : "*Nous nous sommes disputés pendant un an, parfois violemment. Mon père a dû me reprendre.*"

Deux ans plus tard, remariée de force, elle a donné naissance à son premier enfant. Jusque-là, aucune gêne. En revanche, expliquer pourquoi elle a préféré élever seule ses

enfants, pourquoi elle a *"quitté"* ses maris successifs, lui est *"pénible"*. Point de pudeur, mais la crainte d'une sanction à la fois traditionnelle et religieuse : *"Chez nous, une femme divorcée est méprisée"*, finit-elle par lâcher.

Est-ce dû à la *"culture haussa"* ou à l'islam qui règne depuis le XVe siècle sur les grandes villes comme Kano ? *"On ne peut pas distinguer. Ce sont les deux piliers de notre société."* Ayant trois fois accompli le pèlerinage à La Mecque, la *"hadja"* se conforme aux préceptes de la foi musulmane, tout en menant une *"guerre froide contre l'oppression des femmes"*. Elle a entrepris ce combat en 1987, grâce à un homme : alphabétisée dans des cours du soir par un professeur dont elle était amoureuse, Balaraba Ramat s'est mise à écrire.

A ce jour, elle a publié neuf romans, dont l'un s'est vendu - un record absolu - à 25 000 exemplaires. Cependant, à moins de 10 francs le livre, l'écriture ne la fait pas vivre, elle et ses cinq enfants, pas plus que les cassettes vidéo qu'elle en a tirées, grâce à sa propre société de production. *"N'étant pas assez instruite pour devenir fonctionnaire, j'ai monté une entreprise de travaux publics pour ne pas être dans le besoin"*, explique-t-elle, comme si c'était une évidence.

Ses romans, largement autobiographiques, parlent de *"la femme dans un monde d'hommes"*, du mariage forcé, de l'inégalité et même, à mots couverts, de la violence sexuelle. L'œuvre est suffisamment originale pour avoir fait l'objet, dès 1996, d'un doctorat aux Etats-Unis, ce qui la *"flatte beaucoup"*. En revanche, le visage de Balaraba Ramat se renfrogne quand elle montre la *"fatwa"* académique qu'a lancée contre elle un professeur de l'université locale. Pointant le *"féminisme réflexif"* dans ses livres, Abdallah Uba Adamu y décèle une menace pour *"les fondements de notre tradition"*. Un ami de l'écrivain au ministère de la culture à Kano estime qu'il n'en faudrait pas beaucoup plus *"pour que des gens un peu excités aillent brûler la maison de Balaraba, sinon pour qu'ils la tuent"*.

Aussi, la révoltée tranquille de Kano préfère-t-elle ne pas ajouter l'hérésie à la subversion. Malgré sa rigueur pénale, la loi islamique telle qu'elle a été adoptée depuis deux ans par une douzaine d'Etats dans le nord du Nigeria ne la contrarie pas, dit-elle. *"La charia nous donne un statut, une protection. Avant, les hommes nous considéraient comme des objets qu'ils utilisaient et jetaient."*

L'islamisation de la société par la force de la loi garantit des droits, par exemple à l'héritage. *"Bien sûr, la part de la femme est moins importante que celle de l'homme, mais, sans charia, les parents du défunt raflent tout, sans rien donner à l'épouse et aux filles."* Dans son long travail de sape du despotisme mâle, Balaraba Ramat considère l'islam comme une ruse de l'histoire. *"De toute façon, l'Occident est loin et ne peut pas nous aider, conclut-elle. Or, ici, nous sommes vulnérables."*

Stephen Smith

"Les femmes afghanes ont payé le prix fort du chaos"

LE MONDE | 15.12.01 | 11h32

Le régime instauré à Kaboul par les talibans était un cas extrême, inédit dans l'histoire de l'islam, même dans ses versions les plus dures. Mais l'ensemble du monde musulman reste prisonnier d'un système "patriarcal et viriliste"

"La situation des femmes dans l'Afghanistan des talibans a-t-elle historiquement des précédents dans l'islam ou est-elle un cas unique, exorbitant, voire délirant ?

- C'est une situation extrême, inédite dans l'histoire de l'islam. Il s'est produit en Afghanistan une sorte de "puéricide", de meurtre culturel et symbolique des femmes, condamnées à n'être que des rouages dans le processus de reproduction physique d'une société. Historiquement, même dans la version la plus extrême du wahabbisme, c'est-à-dire de l'islam puisant à ses sources les plus intransigeantes, on ne rencontre pas d'exemple d'une telle oppression, d'une instrumentalisation de la femme réduite à la plus simple nécessité biologique de faire des enfants.

"Une telle épreuve fut le résultat de la désarticulation de la société afghane, de la crise, venue d'une guerre interminable dont l'Union soviétique fut le premier acteur, relayé par le Pakistan et l'Amérique, avant que ce pays ne sombre dans ses luttes de clans et le désintérêt coupable de l'Occident. Dans une situation de chaos, le pouvoir, même répressif, apparaît toujours préférable à une absence de pouvoir et, avec les talibans, les femmes afghanes ont payé le prix fort du chaos. Parce qu'elles sont les plus vulnérables, elles ont été les victimes d'un phénomène, hélas, classique : on a fait peser sur elles toute la culpabilité liée à la déstructuration du pays afghan, aux rivalités des "seigneurs" de guerre, à la dénaturation d'une société encore largement tribale. Un phénomène de "bouc-émissarisation" qui n'est donc pas spécifiquement dû à l'islam.

- Il n'empêche que l'islam, dans ses textes et son droit, organise une dissymétrie entre l'homme et la femme. Le sort mineur de la femme en pays musulman est-il lié à cette dissymétrie ou à une modernisation anarchique de la société ?

- Aux deux. Les deux raisons ne s'excluent pas. L'islam est une religion de la pudeur, de la "couverture" de la femme, de la ségrégation sexuelle, pour des raisons qui ne sont pas toutes, à proprement parler, religieuses. Elle tiennent aussi à l'histoire des sociétés préislamiques, à la tradition tribale et patriarcale, à l'anthropologie des pays méditerranéens. La modernisation sociale et politique des pays musulmans a contribué à faire sauter cette "cloison" entre l'homme et la femme qui, à ce point, est typique de l'islam. L'un des premiers effets - et le plus spectaculaire - a été l'irruption des femmes dans un espace public exclusivement réservé et dominé par des hommes.

"Cette irruption a été la source d'une double angoisse. Celle des hommes, d'abord, pour qui elle équivaut à une "castration". Ils craignent de voir des femmes venir leur faire concurrence dans un espace public qu'ils sont désormais obligés de partager avec elles. Mais c'est un phénomène angoissant aussi pour les femmes "traditionnelles", inquiètes de voir des femmes "modernes" dérober la légitimité de leur rôle. Je connais des grands-mères qui recrutent, pour leur fils, une deuxième ou une troisième épouse pour garder la

mainmise sur le foyer. Ces femmes ont tout à perdre d'une désacralisation de ces rôles familiaux.

"Car l'effet principal de la modernisation a été la désagrégation des structures communautaires traditionnelles, de la structure villageoise en particulier, bouleversée par la réforme agraire ou par le petit capitalisme qui "individualise" la propriété. Le seul lieu de sécurité mentale qui demeure est la famille. Or ces femmes qui s'insurgent contre l'injustice de leur condition sont sœurs, épouses, cousines, amies. Elles revendiquent une émancipation, mais se sentent aussi comptables de l'avenir de ce dernier lieu de sécurité qu'est le noyau familial, l'ultime lieu où, dans la société musulmane, on ose encore se confier aux uns et aux autres. Comptables et aussi un peu coupables de défendre une vision émancipatrice de la société qui met certes en cause le modèle patriarcal, mais aussi un mode de stabilité familiale.

- Dans quelle mesure l'islam politique - l'islamisme - tente-t-il d'exploiter cette double angoisse et cherche-t-il à changer les choses, en mieux ou en pis ?

- Tant que l'islamisme est minoritaire dans un pays musulman - je pense à la Turquie ou à l'Iran de l'époque du Chah, - il rassure l'homme et la femme dans leur rôle traditionnel, dont la légitimité est religieusement renforcée. Il offre même une certaine possibilité aux jeunes femmes des couches populaires de sortir - bien sûr voilées - dans l'espace public, donc de concevoir un idéal de relative liberté et d'émancipation. Mais quand l'islamisme est en situation de pouvoir comme en Iran aujourd'hui, l'une de ses premières mesures est d'étouffer ces velléités et d'imposer une régression - au moins au plan juridique - de la condition féminine, à des fins politiques, et au nom d'un islam qui imposerait la soumission de la femme à Dieu.

"Mais les femmes ne restent pas inertes dans ce schéma, comme on le voit en Iran. Elles contestent le carcan juridico-religieux qui leur est imposé. Ainsi aboutit-on, quand l'islamisme est au pouvoir, à cette sorte de bipolarisation : d'un côté, une régression du statut juridique des femmes ; de l'autre, une exacerbation de la prise de conscience de leur oppression. Cela crée un état de tension extrême, vite insupportable, entre des autorités religieuses, qui s'en tiennent à une interprétation littéraliste de textes et des femmes qui contestent ce statut, au nom même de l'islam et de la parité entre l'homme et la femme.

- Dans les pays d'islam laïcisé - où il n'y a pas un "statut personnel" fondé sur la religion - le progrès est-il réel ?

- Oui, mais ce n'est pas forcément un signe de démocratisation. Les Etats qui ont fait ce choix laïque sont les Etats post-coloniaux qui ont franchi certains seuils de modernisation politique. Ou des Etats qui, comme en Turquie, ont succédé à des empires et tenté d'imposer une modernisation à l'occidentale. Dans ces pays laïcisés de gré ou de force, le statut de la femme est - en termes juridiques - incontestablement plus avantageux. Il vaut mieux être femme en Turquie ou en Tunisie qu'en Iran où la femme doit encore demander l'autorisation de son mari pour voyager. Ces pays connaissent une libération - en droit - de la femme. Ce qui ne veut pas dire que la femme iranienne soit moins "moderne" que la femme turque ou la femme tunisienne.

"Il est difficile d'énoncer une règle universelle, mais j'affirme pourtant que plus la société musulmane se sécularise, plus le pouvoir politique échappe à l'emprise du religieux, et plus le statut juridique des femmes progresse. Plus on va vers la théocratie islamique,

plus leur statut régresse. Mais que l'on m'entende bien. C'est un progrès dans les textes juridiques. Cet affranchissement statutaire de la femme n'est certainement pas un indice d'évolution démocratique du pays. Le cas de la Tunisie est frappant. La femme musulmane y est sans doute plus libre qu'ailleurs et pourtant le pouvoir en Tunisie est l'un de ceux qui ferment le plus hermétiquement sa société civile et s'opposent le plus au pluralisme démocratique.

- Quel regard portez-vous sur les mouvements de revendication féministes dans les pays d'islam ?

- Il y a de deux types. Il y a d'abord les mouvements d'inspiration laïque, relativement efficaces, exerçant une influence émancipatrice dans l'ensemble de la société, mais qui n'osent pas s'en prendre frontalement à l'islam, car la pression sociale et la conscience collective fondée sur la religion restent fortes. Puis il y a les mouvements qui, au nom de l'islam, tentent de contrecarrer les influences islamistes et proposent des interprétations qui puissent, religieusement, légitimer la conquête d'un statut d'égalité. En Iran, on connaît bien ces mouvements qui osent réclamer un retour aux sources du texte sacré, et affirmer que l'inégalité des sexes est un phénomène historiquement daté dont l'islam moderne devrait bien se passer.

"Au départ, ces deux courants du féminisme - plutôt laïque ou plutôt religieux - se sont opposés. Aujourd'hui, il est impossible de dire lequel des deux l'emportera. On assiste parfois à des rapprochements et je crois qu'à terme, avec des plates-formes revendicatives communes, les femmes pourront sortir de leur marginalisation, lutter contre l'emprise montante de l'islamisme et cet esprit néo-patriarcal qui se réclame de l'islam pour pouvoir opprimer la femme."

Propos recueillis par Henri Tincq

FARHAD KHOSROKHAVAR

Né le 21 mars 1948 à Téhéran, il est sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), à Paris.

Il a principalement publié *Sous le voile islamique* (Félin, 1995, en collaboration avec Chala Chafiq), *Anthropologie de la révolution iranienne* (L'Harmattan, 1997), *L'Iran, comment sortir d'une révolution religieuse ?* (Seuil, 1999, avec Olivier Roy) et *L'Instance du sacré* (Cerf, 2001).